



# Conseil d'Administration l'INRAE

## 14 décembre 2023

### Déclaration liminaire de la CGT-INRAE

**Ce CA se tient à l'heure où l'embrassement du Moyen Orient perdure après une période de trêve.** La CGT INRAE, comme l'ensemble de la CGT, exprime sa compassion envers toutes les victimes, elle condamne cette escalade qui endeuille et prend pour cible des millions de civils israéliens comme palestiniens avec un blocus total de la population de la bande de Gaza. Une frappe aérienne israélienne a ainsi débuté décembre tué l'éminent scientifique palestinien Sufyan Tayeh et la totalité de sa famille.

***La CGT-INRAE appelle à un arrêt immédiat des hostilités, à l'ouverture d'un processus de paix et à la recherche d'une solution politique et diplomatique, seule à même de mettre fin à la terreur et à la guerre.***

**En France, le président Macron vient de déclarer dans un discours sur la recherche que "faire 100% de recherche pour une personne tout au long de sa vie, c'est sans doute une stupidité absolue de notre système".** Comme c'est la situation d'une grande majorité des scientifiques des EPST il y a de quoi s'inquiéter sur l'avenir de leur statut. Nous nous interrogeons aussi sur le rôle de ce **nouveau Conseil Présidentiel de la Science** et son articulation avec les instances actuellement en place dans les ministères et les Instituts de recherche. Par ailleurs, la nouvelle répartition en **agences de programme** place l'INRAE à la tête d'une agence "Agriculture, alimentation, forêts et ressources naturelles" mais l'agence s'occupant du climat et de la biodiversité, deux sujets majeurs de l'Institut, est confiée au CNRS. Cette mise en place est d'autre part censée se faire au pas de charge avec une échéance à 18 mois et des annonces de financement squelettiques.

**Pour la CGT-INRAE, la mise en place des agences de programme conduira à une augmentation des appels à projets qui ne résoudra pas la question fondamentale du financement pérenne des programmes de recherche.** Cela risque aussi de créer une nouvelle période de transformations très compliquées, dans les laboratoires et les universités, avec des procédures incompréhensibles qui vont faire perdre un temps fou aux chercheurs. ***Nous soutenons à l'inverse un fonctionnement basé sur un soutien de base récurrent des unités avec un montant moyen dans l'Institut proche des 20 000 euros par agent et par an.***

**Le projet de loi de finances (PLF) propose pour l'Enseignement supérieur et la Recherche 2024 une baisse du budget en euros constants.** Ainsi, le budget 2024 va faire régresser le financement de la recherche publique à un niveau historiquement bas, sous les 0,75% du PIB. Dans le même temps, le PLF prévoit une augmentation de 6,5% du crédit d'impôt recherche (CIR), une niche fiscale dont l'effet réel sur la R&D des entreprises reste fort douteux. A ce rythme, le CIR dépassera bientôt le budget du programme 172 du MESR, alors que les hausses du CIR n'ont pas d'effet sur la dépense intérieure en R&D des entreprises, qui stagne à 1,45% du PIB depuis dix ans.

**Concernant plus particulièrement, le budget initial 2024 pour l'INRAE, la subvention pour charges de service public (SCSP) augmente entre 2023 et 2024 de 9 millions d'euros, alors qu'avec un taux d'inflation voisin de 4%, il aurait fallu une augmentation de 33 millions d'euros pour simplement conserver le montant en euros constants.** Il manque donc 24 millions d'euros de subventions des tutelles. A noter que la SCSP du ministère de l'agriculture reste parfaitement stable en euros courants, donc en diminution en euros constants.

Le budget total augmente de 3,6% ce qui signifie une stagnation vu le niveau de l'inflation, et ce n'est obtenu que par une explosion des apports financiers des contrats qui passent de 177 à 210 millions

d'euros soit une augmentation de 18% : ce sont de plus en plus les contrats de recherche qui font bouillir la marmite de l'Institut, mais dans la marmite il n'y a plus que des os.

**Chose plus grave, l'Etat ne paie plus intégralement ses fonctionnaires.** Seulement 70% du cout des mesures salariales annoncées en juillet 2023 pour les titulaires, 15 millions d'euros, sont compensées par la tutelle, il reste donc 4,5 M€ à la charge de l'Inrae. De plus, l'Institut doit payer elle-même la GIPA (Garantie individuelle de pouvoir d'achat) qui représente 3 M€. **Au final, c'est un trou de 7,5 M€ sur les salaires, qu'il faudra compenser par un prélèvement dans le fond de roulement. En ajoutant 2 millions supplémentaires pour l'énergie, cela représente un prélèvement de 9,5 M€** et l'Institut prévoit de finir 2024 avec une perte prévisionnelle de 7,5 M€.

Concernant, l'évolution des effectifs en personnel permanent, le contrat d'objectifs de moyens et de performance affirmait l'objectif de maintenir, sur la période 2022-2026, les effectifs 2021. C'est ce que répète la note de présentation du budget initial 2024. Mais **l'observation de l'évolution des effectifs indique que ceux-ci ont connu une diminution importante entre fin 2021 et fin 2022. Le niveau de recrutement annoncé pour 2024 (360 concours externes) risque de ne pas être à même de compenser les départs de l'Institut**, a fortiori avec l'augmentation des départs en retraite du fait de la démographie et de la mise en place de la cessation progressive d'activité.



La CGT INRAE Bulletin d'adhésion à retourner à la CGT-INRAE

Porte de Saint-Cyr, RD 10,  
78210 Saint-Cyr l'École  
ou [cgt@inrae.fr](mailto:cgt@inrae.fr)

Centre INRAE : .....

Qualité (M. ou Mme) : ..... NOM : .....

Prénom : ..... Date de naissance : / / .....

Corps : ..... Grade : .....

E-mail : .....

Je rejoins la CGT

REJOIGNEZ-NOUS !